

CONDITIONS SANITAIRES

Le protocole défini par le Ministère de l'Éducation Nationale s'applique à l'ensemble de la communauté éducative.

- Le port du masque est la règle au sein de l'établissement, il pourra être retiré suivant la consigne d'un membre du personnel pour certaines séances si la distanciation physique est garantie (cours à effectif réduit, EPS, ...).
- Les élèves doivent prévoir un masque par demi-journée.
- Les parents doivent garder à la maison les élèves ayant de la fièvre (38° ou plus) ou présentant des symptômes évoquant la COVID-19.
- Les élèves de retour de la zone Océan Indien, de la Guyane ou en contact avec des personnes revenant de ces zones doivent observer une période d'isolement de 7 jours avant de revenir au collège.
- Tous les autres doivent reprendre les cours (sauf cas de fièvre ou symptômes évoqués ci-dessus)
- Les gestes barrières et consignes sanitaires seront rappelées aux élèves à l'occasion de la rentrée.